

Bureau du 14 janvier 2008

Décision n° B-2008-5807

commune (s) : Pierre Bénite

objet : **Acquisition de divers biens situés 58, rue Roger Salengro et appartenant à la Commune - Abrogation de la décision n° B-2005-3193 en date du 23 mai 2005**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 3 janvier 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision en date du 23 mai 2005, le Bureau a approuvé l'acquisition des divers biens situés 58, rue Roger Salengro à Pierre Bénite, dans lesquels sont installés des services de la direction de la propreté :

- un bâtiment à usage de dépôt ainsi que son terrain d'assiette de 125 mètres carrés,
- un garage et son terrain d'assiette de 22 mètres carrés,
- deux lots à usage de bureaux et vestiaires ainsi qu'une cave dépendant d'un bâtiment en cours de division dans le cadre d'une mise en copropriété par la Commune.

Du fait de la création de cette copropriété par la Commune, il est nécessaire de procéder à l'établissement d'un état descriptif de division en volumes pour exclure de la copropriété les locaux affectés au service public de la propreté.

De ce fait, la désignation des biens acquis par la Communauté urbaine est modifiée comme suit :

- un bâtiment à usage de dépôt et son terrain de 125 mètres carrés,
- un garage et son terrain de 22 mètres carrés,
- le volume 1 de l'état descriptif de division en volumes établi sur la parcelle cadastrée sous le numéro 529 de la section AL.

Ce volume est constitué d'un local à usage de bureaux et de vestiaires ainsi que d'une cave.

Cette acquisition interviendrait au prix de 49 980 €, comme prévu dans la précédente décision du 23 mai 2005.

En outre, la Commune consentirait une servitude de passage pour les réseaux et les véhicules sur une parcelle de terrain lui appartenant prenant accès rue Roger Salengro ;

Vu ledit compromis ;

DECIDE

1° - Abroge la décision n° B-2005-3193 en date du 23 mai 2005.

2° - Approuve le compromis établi en 2005 concernant l'acquisition des biens susvisés appartenant à la commune de Pierre Bénite et la création du volume n° 1 précité.

3° - Autorise monsieur le président à signer l'acte authentique à intervenir.

4° - La dépense à intervenir sera imputée sur l'autorisation de programme n° 1124 individualisée le 13 décembre 2004 pour 1 M€.

5° - Le montant à payer en 2008 sera imputé sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - compte 213 180 - fonction 813 à hauteur de 49 980 € pour l'acquisition, de 1 500 € environ pour les frais d'actes notariés et de 5 284 € pour les frais de géomètre (division en volume).

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,